

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Christine ANGRAND, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Arnaud DELAUNAY, M. François DELAUNAY, M. Benoist VAILLOT, Mme Virginie PERIERS, M. Lukas BLANPAIN, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : M. Didier DUVAL, adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERMÉ), M. Alexis CAVAREC, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE), Mme Anne VINCENT, conseillère municipale, Mme Sylvie VATINEL, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Lukas BLANPAIN), M. Serge CADINOT, (ayant donné pouvoir à M. Victor PONTY).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021 :

Commentaires :

Monsieur BLANPAIN prend la parole « au sujet des commentaires sur le point des tarifs municipaux, il est indiqué par Monsieur le Maire que le taux d'inflation était de 3,4% pour l'année 2021. Il s'agit d'une erreur puisqu'il s'établit à 1,6. De plus, je rappelle que notre groupe ne recommande pas de suivre obligatoirement ce taux, comme Monsieur le Maire le dit à tort, mais qu'il conviendrait selon nous de prendre en compte cette donnée parmi d'autres et son évolution sur plusieurs années. Merci de ne pas nous faire dire ce que nous ne disons pas. Par ailleurs, Monsieur le Maire a indiqué que les évolutions des tarifs municipaux pour 2022 étaient autour de 2 à 2,5% alors qu'elles sont entre 2 et 3%. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire le remercie pour son intervention et indique que le propos sera repris mot pour mot dans le prochain PV. Il ajoute que dans le PV, on reprend ce qui a été dit et la validation du PV ne consiste pas à re-débattre sur le fond.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2021 est adopté à la majorité (5 votes contre : M. Lukas BLANPAIN, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, Mme Sylvie VATINEL par procuration à M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT par procuration à Victor PONTY).

M. le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du Conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des arrêtés municipaux :

| N° D'ORDRE | DATE | OBJET | Fournisseur | Montant |
|------------|------------|--|--------------------------------|---|
| 38.21 | 20/12/2021 | Attribution du marché de prestation de ménage, nettoyage et de vitrerie | Lot 1 : NETMAN Lot 2 : SRIM | Lot 1 : 53 325,91 €HT 63 991,10 € TTC Lot 2 : 1201,00 € HT 1 441,20€ TTC |
| 39.21 | 22/12/2021 | Décision de reconduction illuminations de Noël : entretien, installation et stockage | BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES | 19 738,00€HT 23 685,60€TTC |
| 40.21 | 22/12/2021 | Décision de reconduction du marché d'entretien des vêtements | ANETT | 39 447,01€HT 47 336,42€TTC |
| 41.21 | 22/12/2021 | Décision de reconduction contrôles réglementaires 2020-2024 | QUALICONSULT | 5337,00€HT 6404,00€TTC |

| | | | | |
|-------|------------|---|------|----------------------------|
| 42.21 | 22/12/2021 | Décision de reconduction sécurité incendie | ASDF | 2626,62€ HT 3151,94€TTC |
| 43.21 | 23/12/2021 | Décision de reconduction location et entretien des tapis de sol | ELIS | 3708,00€HT 4449,60€TTC |

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteur : M. Claude PETIT

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité et les évolutions de la dépense du personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public intercommunal (la Métropole) mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Contexte économique :

Au niveau mondial :

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux Etats- Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, mais elle reste modérée en Europe et en Asie. Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4.5% à la fin de 2021 à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Dans la zone euro :

L'économie européenne devrait rebondir un peu plus vite que prévu précédemment, étant donné qu'au premier trimestre, l'activité a été supérieure aux attentes et qu'au deuxième trimestre, l'amélioration de la situation sanitaire a entraîné un relâchement plus rapide des restrictions visant à lutter contre la pandémie (souhaitons ne pas revenir à de nouvelles restrictions qui anéantiraient cet effet de reprise).

Selon les prévisions économiques intermédiaires de l'été 2021, l'économie de l'UE et de la zone EURO devrait connaître une croissance de 4,8% en 2021 et de 4,5% pour l'année 2022.

En France :

Le plan national de relance et de résilience (PNRR) présenté par la France à l'Union Européenne, a été validé en juillet 2021. Il permet de financer à la hauteur de 40%, les 100 milliards d'euros du plan France Relance.

Le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass-sanitaire, et l'accélération de la campagne vaccinale devraient en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6% sur l'ensemble de l'année 2021. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages, et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70Md€ d'ici fin 2022.

Le projet de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue par la France.

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022 :

- Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénnov ».

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics : 4Md€ dédiés à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
- Soutenir le ferroviaire.
- Améliorer la qualité de l'air.
- Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie : le plan de relance prévoit 1Md€ pour la décarbonation de l'industrie.
- Réarmer les missions régaliennes de l'Etat avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025, en soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse de budget de + 1.5Md€.
- Soutenir la Jeunesse : revalorisation des personnels de l'éducation.
- Accélérer le réinvestissement dans la recherche.
- Revalorisation des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021 dont le coût sera de 2.4Md€.
- Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité, objectif 50 000 jeunes en Service National Universel et 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
- Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport, dispositif reconduit en 2022, soit une aide forfaitaire de 50€ versée par l'Etat à une association pour réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive.
- Soutenir l'activité et l'emploi : renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale (le taux normal de l'impôt sur les sociétés baissera à 25% pour toutes les entreprises pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022), soit un allègement de 1Md€ en 2022 par rapport à 2017.
- Accompagner les personnes fragiles et précaires : un renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap (4 000 postes supplémentaires).
- Soutenir les collectivités locales : le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. A périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale et un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€

Situation de la commune en 2021 :

En préambule :

L'exécution de l'exercice 2021 n'étant pas totalement achevée, il pourrait y avoir de légères modifications dans les résultats ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL :

En fonctionnement :

Le résultat pour l'exercice 2021 seul ressort avec un excédent de 482 899,80€, auquel il convient d'ajouter les résultats cumulés des exercices antérieurs, soit 1 101 362,73€ ce qui donne un résultat global à fin 2021 de 1 584 262,53€, somme qui sera reportée au BP 2022 en section fonctionnement.

Les charges du personnel (chapitre 012 du budget) sont de 1 748 265€, soit 46% des dépenses de fonctionnement, une recette de 19 479,65€ vient atténuer ces charges (remboursement d'assurances lié aux arrêts du personnel).

Les principales recettes :

- DGF (dotation globale de fonctionnement) : 593 861€, en légère diminution depuis 2 ans, 601 822€ en 2020, 605 288€ en 2019.
- Les taxes foncières : 1 984 841€ (en augmentation, 1 928 648€ en 2020).
- Les dotations de solidarité 376 853€ contre 570 070€ en 2020, la différence représente la somme que nous reversions à la Métropole et qui maintenant est retenue à la base.

En investissement :

Les dépenses 2021 sont de 1 008 951,23€ pour une recette de 692 505,10€ soit un déficit de 316 446,13€. Cela résulte de ce que nous n'avons pas effectué le virement de 400 000€ de la section de fonctionnement comme prévu au BP 2021, prenant en compte le fait que nous avons un excédent fin 2020 de 765 028,66€.

Le résultat global au 31/12/2021 est de 765 028,66€ moins 316 446,13€, soit 448 582,53€, somme qui sera reportée au BP 2022 à la section investissement.

Les principales dépenses de l'exercice sont les travaux de l'église, les travaux du stade, la vidéoprotection et l'équipement des 2 nouvelles classes.

Concernant les restes à réaliser, nous avons en dépenses 539 705,06€ et en recettes 678 933,86€, soit un excédent de 139 228,80€, somme qui sera reportée sur le BP 2022 à la section investissement.

Contexte de l'endettement :

L'encours de la dette est de 1 695 806,39€ au 31/12/2021 soit 411€ par habitant. Pour information, la moyenne nationale pour une commune équivalente est de 728€.

L'annuité de la dette sera de 169 213,16€ en 2022, soit 41,04€ par habitant. La moyenne nationale étant de 97€ pour une commune équivalente.

A noter que 2 emprunts se sont terminés en 2021 pour un montant annuel de 37 267,14€.

Perspective pour l'année 2022 :

Des taux d'imposition inchangés depuis 2013 :

Malgré un montant différent de la taxe "foncier bâti", sans incidence pour le contribuable duclairois du fait de la suppression de la part versée au Département.

En fonctionnement :

Nos dépenses générales (chapitre 011) : soyons très vigilants, compte tenu de l'évolution des coûts de carburant, d'électricité.

Les charges de personnel (chapitre 012) : veillons à rester en dessous des 50 % des dépenses du budget de fonctionnement.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : les maintenir dans les mêmes proportions.

En investissement :

Comme chaque année, nous continuerons nos travaux d'amélioration de nos bâtiments avec cette année la restructuration du tennis, la continuité des travaux de l'église, la volière et nous finaliserons l'étude sur les travaux pour le futur bâtiment de la MJC.

Pour cela comme chaque année, nous continuerons à chercher un maximum de subventions avec un appui important du dispositif PVD (Petites Villes de Demain).

BUDGET ANNEXE "THÉÂTRE" :

En raison du contexte sanitaire, la programmation théâtrale 2021 a été perturbée.

En fonctionnement :

Dépenses 2021 de 30 037.63 €, recettes 2021 de 83 027.72 €, soit un excédent de 52 990.09 €

En investissement :

Dépenses 2021 de 26 347.93 €, recettes 2021 de 0.00 €, soit un déficit de 26 347.93 €. Concernant les restes à réaliser : dépenses 1 225.00 € et recettes 0.00 €.

Commentaires :

Monsieur le Maire précise que « la situation municipale est particulièrement saine. Nous sommes dans une période où chacun doit prendre sa part dans la relance. L'Etat se mobilise particulièrement, la Région, le Département, la Métropole Rouen-Normandie également, et donc la ville aussi. Il y a donc des projets importants en 2022 et dans les années suivantes. Notre action s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain qui nous permet d'obtenir une attention particulière des services de l'Etat. On se fixe donc l'objectif sur les projets d'avoir le maximum de soutien possible ».

Monsieur BLANPAIN énonce « en ce qui concerne la partie sur le contexte économique en France, nous constatons que de nombreuses phrases valorisent de manière partielle les actions du gouvernement. Ainsi, soutenir le ferroviaire, améliorer la qualité de l'air, soutenir la jeunesse avec la revalorisation des personnels de l'éducation, accompagner des personnes fragiles et précaires sont présentées comme des mesures de la loi de finances 2022. De plus, il est indiqué que le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue par la France. Nous voudrions savoir pourquoi souhaitez-vous valoriser ces mesures dont l'efficacité et la réalité et le ressenti peuvent faire débat dans un rapport d'orientation budgétaire de la commune et alors que ce n'était pas le cas auparavant ? Par ailleurs, d'où vient cette partie de texte et quelle est sa plus-value ? ».

Monsieur le Maire énonce « je me permettrai de répondre, qui veut mettre de la politique dans cette enceinte en posant une question comme celle-là ? Ce n'est pas, vous l'aurez remarqué, tout particulièrement sur la partie municipale, le débat, on parle encore une fois d'un contexte, on se réfère à des chiffres, à des politiques. Qui peut contester aujourd'hui qu'il y a un effort de relance particulier, avec des crédits déployés comme jamais ils n'ont été déployés. Le plan de relance, en France bénéficie très largement de soutiens et de crédits européens. Il faut savoir de temps en temps ne pas être dans le déni et puis on peut par ailleurs donner son point de vue sur la politique nationale, ce n'est pas l'objet en

tout cas pour nous ici, au sein de de cette enceinte. Mais, je vous donnerai un exemple tout simple qui a fait l'objet d'une délibération lors de notre dernier Conseil municipal, d'ailleurs, que vous avez voté ; alors est ce que c'était une manière de faire part de votre soutien à la politique du gouvernement ? Je ne sais pas, mais lorsque l'on accueille avec satisfaction dans notre ville le fait de pouvoir passer au menu à 1€ dans nos cantines grâce à une mobilisation des crédits de l'État qui viennent nous soutenir. Est-ce que quand on fait ça on est en train de soutenir l'action du gouvernement ? Je ne pense pas que ce soit le sujet et par ailleurs je le rappelle cette proposition, cette délibération qui n'aurait pas lieu d'être s'il n'y avait pas un choix du gouvernement de soutenir cette démarche. Je pense qu'il faut remettre très clairement les choses à leur place. Lorsque l'on va chercher des aides, que ce soit auprès de la Métropole, auprès de l'État, auprès du Département ou autre, est ce qu'on se soucie de l'étiquette politique ? Je pense que ça n'est pas le sujet. Notre sujet, c'est véritablement d'être utile au territoire. D'ailleurs, vous me voyez parler dans cette enceinte de l'État et de la Métropole à peu près dans les mêmes termes. Et il n'aura échappé à personne que Monsieur Mayer Rossignol étant un soutien bien affiché de Madame Hidalgo, il n'est pas sur la même longueur d'onde que le gouvernement et il n'empêche que nous nous réjouissons de la délibération du réseau vélo express qui se déploie sur le territoire. On se réjouit aussi lorsque la Métropole décide d'investir dans des bornes électriques sur la ville de Duclair. Est-ce que lorsqu'on se réjouit de bornes électriques posées par la Métropole, dans la ville de Duclair, et d'un investissement volontariste dans ce domaine-là, on fait de la politique partisane ? Cela voudrait dire que l'on soutient la majorité socialiste et écologiste de la Métropole ? Ce n'est pas notre sujet. Notre sujet, c'est mobiliser toutes les forces intelligentes et volontaires qui permettent de soutenir une action sur le territoire et notamment lorsqu'on parle d'un budget et bien d'être conscient des crédits mobilisés ici et là pour permettre la relance du pays ».

Monsieur BLANPAIN reprend « je vois que vous ne répondez pas à mes questions, j'en ai d'autres, ce n'est pas grave. En ce qui concerne la DGF de la commune, pourquoi ne pas indiquer le montant total de la DGF, plutôt qu'une partie seulement de la DGF ici présentée ? Quelle est la raison d'ailleurs de la baisse de la dotation forfaitaire ici présentée ? Pourquoi vous ne parlez que d'une partie de la DGF ?

Monsieur le Maire reprend « ce qui est dommage, c'est que vous faites partie de la Commission finances, vous êtes toujours dans le silence absolu lors des commissions finances, alors qu'on présente exactement les mêmes documents que nous présentons ici. N'hésitez pas à cette occasion de nous faire part de vos lumières. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'il y a effectivement cette DGF, la taxe foncière, la dotation de solidarité et que cet ensemble des 3 sommes représentent les principales recettes de la commune. Je crois que de ce point de vue-là, c'est extrêmement clair. S'il y a toutefois le moindre doute sur le fait que la dotation de solidarité s'inscrit également dans le cadre de la DGF et que nous avons mis une sous-catégorie permettant de la mettre en valeur et bien nous demandons à notre service finances de bien vouloir nous préciser pour être absolument certain, mais s'il y a une chose qui n'est pas discutable, c'est que nos principales recettes, c'est bien la somme de 593 000€, ainsi que 1 984 841€ et 376 853€. Je crois qu'il n'y a pas de débat là-dessus ».

Monsieur BLANPAIN répond « oui, sauf à dire que je suis silencieux en commission, ce qui est complètement faux et d'ailleurs on peut le prouver facilement avec les comptes rendus, mais ce n'est pas grave. Effectivement, je n'étais pas présent à la dernière commission, d'ailleurs j'étais excusé puisque j'étais au travail et comme vous le savez, je n'ai pas de suppléant malheureusement, alors que je l'ai demandé et je suis le seul représentant de mon groupe. Donc, effectivement, il peut arriver que je ne sois pas présent, mais d'ailleurs je ne dois pas être le seul à avoir des absences dans les commissions de temps en temps, je pense qu'il y en a qui le sont plus que moi. En ce qui concerne le maintien dans les mêmes proportions du chapitre 65 avec lequel nous ne sommes pas d'accord comme l'an dernier, est-il possible dans le procès-verbal, d'expliquer un peu de quoi il s'agit ? c'est à dire les indemnités d'élus, des subventions aux associations, sachant que le contenu du chapitre 65 était au moins partiellement détaillé auparavant.

Monsieur le Maire énonce « je rappelle que nous ne sommes pas en train de voter un budget et à travers les chiffres que nous donnons, nous allons un peu plus loin que nous devrions, de mon point de vue, aller dans un document d'orientation budgétaire. Il est certain que jamais nous rentrerons davantage dans le détail dans le cadre d'un document d'orientation budgétaire. Par ailleurs, je voudrais un jour quand même et ce sera aujourd'hui que les choses soient claires parce que ça a l'air d'être obsessionnel, cette question des indemnités des élus, je vais être très clair. On nous explique en permanence que les indemnités des élus sont trop élevées à Duclair. Je vous rappelle une chose, que personne ne peut mettre en doute, c'est que depuis 2014, le montant des indemnités est inchangé. Nous avons en tant qu'effectivement ancien chef-lieu de canton, la majoration des 15%. On a compris, vous l'avez dit une fois après je le répète, on a compris. Vous pouvez répéter autant que vous voulez, mais on a compris, on vous le dit, on a bien compris que vous n'étiez pas d'accord avec ça. Cela se vote une fois dans le mandat, au début du mandat, alors vous pouvez refuser tous les budgets, vous pouvez refuser l'investissement dans les infrastructures sportives, dans les infrastructures culturelles de la ville, vous pouvez refuser tous les investissements que nous allons réaliser en votant, contre nos budgets. Parce qu'il y a cet aspect-là qui se vote une fois et qui vous dérange, mais il faudra assumer devant les Duclairois d'avoir voté contre tous les budgets dans le domaine social, dans le domaine culturel, dans le domaine sportif, dans le domaine de l'attractivité de notre territoire, parce que la réalité, il ne faudra pas se tromper, c'est que oui, vous aurez voté si vous continuez dans cette ligne-là contre tous les budgets qui aujourd'hui, favorisent et améliorent la vie des Duclairois. Et je finirai quand même sur la question des indemnités, si des gens se posent la question : le Maire de Duclair touche 1600€ d'indemnité . Cela ne me semble pas être une somme énorme, excessive, scandaleuse et choquante au regard des responsabilités que l'on prend dans une ville de la taille de Duclair, et je rappelle que l'indemnité du maire, dans une ville comme Duclair est bien inférieure à bien des agents de cette collectivité, alors qu'effectivement, le maire prend des responsabilités dans bien des domaines. Je le dis très clairement, une indemnité de 1600€ pour le Maire de Duclair et j'invite la presse à l'écrire, ça ne me choque pas et nous l'assumons. Ceux qui considèrent que c'est un scandale et qu'un élu s'enrichit comme ça et bien qu'il vienne passer le quotidien que j'ai, l'énergie que je mets et la responsabilité que je prends dans toute cette affaire. Alors je veux bien que ça vous occupe au lieu de regarder tous les projets que nous pouvons mener dans cette ville et que cela vous occupe au point d'occulter le soutien que vous pourriez apporter à des projets dans les domaines sportif, culturel et dans les autres domaines, mais à un moment donné, je pense qu'il faut le dire et je le rappellerai maintenant à chaque fois, nous ne sommes pas choqués par le choix que nous avons fait ».

Monsieur BLANPAIN reprend « une dernière chose sur la partie théâtre, il n'est pas indiqué de perspectives pour 2022, alors qu'elles sont les orientations que vous prévoyez ?

Monsieur le Maire répond « ce qui est indiqué s'agissant du théâtre, c'est un rappel effectivement assez sommaire des chiffres d'une première année un peu particulière parce qu'on est sur une année COVID et donc effectivement ces chiffres sont présentés dans un contexte assez particulier pour le monde de la culture aujourd'hui, monde auquel vous le savez, je suis attentif, je le rappelle et j'étais encore avec l'artiste qui ce soir sera au théâtre, je vous encourage à aller le voir parce que nous nous assurons que les réunions de Conseil municipal n'aient pas lieu en même temps que la représentation du théâtre, justement, pour que les uns et les autres puissent y aller s'ils le souhaitent. Je parlais donc avec lui, comme j'ai parlé avec d'autres, et on constate globalement aujourd'hui que le public n'est pas revenu dans les salles. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas un public. Et d'ailleurs on a échangé sur le fait qu'il faut, j'allais dire tenir la corde, parce que certains parfois ont pris des décisions qui allaient au-delà des contraintes qui nous sont imposées et ont parfois décidé d'annuler des spectacles. Quand on peut organiser un spectacle et qu'on l'annule finalement, on perd un peu plus encore ceux qui auraient pu y venir ou ceux qui y viendraient et donc nous, effectivement, nous avons décidé de maintenir notre programmation. Chaque spectacle qui peut avoir lieu, aura lieu. Il y en a un ce soir et donc nous travaillons avec le service culture, en particulier avec Annie LELOUP, à ce que chaque fois de plus, le théâtre de nouveau se remplisse comme avant le COVID et évidemment par la suite encore plus qu'avant le COVID, vous connaissez encore une fois notre soutien absolu au théâtre ».

Vu les articles L.2312-1 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire faite par Monsieur Claude PETIT, adjoint chargé des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines,

Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 14 janvier 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le rapport d'orientation budgétaire tel que présenté.

Vote : adopté à la majorité (5 votes contre : M. Lukas BLANPAIN, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, Mme Sylvie VATINEL par procuration à M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT par procuration à Victor PONTY).

A la suite, le rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat au sein du Conseil municipal.

CULTURE – TARIFS POUR LES CONCERTS A L'EGLISE SAINT-DENIS :

Rapporteur : Mme Annie LELOUP

La Ville de Duclair initie et mène une politique culturelle pour proposer une programmation riche, variée et accessible à tous. Dans ce cadre, elle souhaite développer davantage les concerts à l'église Saint-Denis.

Par conséquent, la Ville de Duclair souhaite instaurer une tarification pour les concerts de l'église Saint-Denis. L'objectif est ainsi de permettre l'accès du plus large public aux manifestations culturelles à travers des tarifs peu élevés et adaptés aux différentes catégories de spectateurs. Elle a également pour but de fidéliser les publics et de valoriser les propositions des artistes ou compagnies.

Commentaires :

Monsieur le Maire précise que « nous proposons une tarification sociale ».

Madame LELOUP ajoute que « pour information, nous avons pris la base appliquée au Théâtre des Arts pour la chapelle Corneille ».

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour accéder à la programmation de ce lieu,

Vu l'avis émis par la commission municipale Culture et Jumelage, lors de sa réunion en date du 10 janvier 2022,

Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et ressources humaines, lors de sa réunion en date du 14 janvier 2022,

Tarification :

| Tarifs | Tarifs pleins | Tarifs réduits* |
|---|---------------|-----------------|
| Invitation | 0 euros | 0 euros |
| Gratuit pour les – de 16 ans | 0 euros | 0 euros |
| Concert dont la dépense est inférieure à la moitié du budget engagé | 5 euros | 2.50 euros |

| | | |
|---|----------|---------|
| Concert dont la dépense est supérieure à la moitié du budget engagé | 10 euros | 5 euros |
|---|----------|---------|

*Demandeurs d'emploi, moins de 26 ans, bénéficiaires des minima sociaux, plus de 65 ans, salariés de la collectivité, titulaires d'une carte d'invalidité, groupe de plus de 10 pers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de fixer les tarifs des concerts à l'église Saint-Denis comme ci-dessus,
- Dit que ces tarifs sont valables à partir de 2022 et tant qu'ils ne sont pas révisés,
- Que la régie recettes "Théâtre" sera de ce fait modifiée,
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à mettre en œuvre cette délibération et à signer tous les documents nécessaires à celle-ci.

Vote : adopté à l'unanimité.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES D'INTERET GENERAL POSEES PAR LES ELUS DU GROUPE MINORITAIRE :

(Le texte d'origine de la question est reproduit en italiques)

**Après l'adoption de l'acquisition d'une parcelle, pouvez-vous nous tenir informés de l'avancement du projet de caserne définitive des Sapeurs-Pompiers de Duclair ?*

Éléments de réponse apportés par Monsieur le Maire :

« Comme vous le savez, il y a un sujet concernant l'avenir de la caserne des pompiers à Duclair. La caserne actuelle a été construite sur la base d'un permis de construire précaire. Plusieurs possibilités ont été étudiées pour l'avenir. La question est celle du terrain, en lien avec les services de la DDTM, mais aussi du SDIS et de la Métropole, sur la base des contraintes de notre territoire, notamment en matière d'inondations. Nous avons imaginé l'acquisition d'une parcelle sur les hauteurs de Duclair. Nous avons également réinterrogé la DDTM qui nous indique que la caserne pourrait être déplacée sur le terrain sur lequel elle se trouve actuellement, mais pas sur l'axe actuel. Ceci a été rappelé en Conseil d'administration du SDIS, par le Préfet qui lui-même a autorité sur la DDTM.

Autre sujet important, c'est le financement de ce projet. Le SDIS était en discussion depuis quelques temps avec la Métropole qui porte ces sujets sur le territoire et notamment la défense incendie sur le territoire métropolitain. La Métropole a pris la décision de signer une convention avec le Département de Seine-Maritime et avec le SDIS76, en s'engageant sur un montant de participation aux travaux d'un certain nombre de casernes, dont celle de Duclair. C'est une délibération que j'ai soutenue, notamment lors du dernier Conseil métropolitain. Nous sommes toujours évidemment dans des échanges avec les uns, avec les autres, et une réunion aura lieu prochainement avec l'ensemble des parties prenantes et la Métropole ».

**Qu'en est-il de la vente ou de la location du presbytère ?*

Éléments de réponse apportés par Monsieur le Maire :

« Je n'ai pas d'information particulière à vous donner là-dessus ».

**Comment sont gérées les pages officielles Facebook et Instagram de la ville de Duclair ? Quelle sont les règles d'utilisation ? Qui peut écarter une personne de ces réseaux et quels sont les motifs d'exclusion ?*

Éléments de réponse apportés par Monsieur le Maire :

« Elles sont gérées sous la responsabilité de l'autorité territoriale que je représente et c'est le service communication qui porte la modération. Une personne qui tiendrait des propos manifestement haineux, politiques ou particulièrement désagréables, ce qui est déjà arrivé à l'encontre des services municipaux et tout particulièrement du service communication, est écartée, et tout particulièrement quand des propos deviennent particulièrement récurrents. La réalité, c'est que depuis 2014, on a dû écarter 4 profils. D'ailleurs, ces personnes peuvent se rapprocher de nous. Mais cela reste quelque chose d'absolument anecdotique dans notre quotidien municipal ».

COMMUNICATIONS :

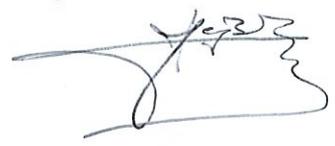
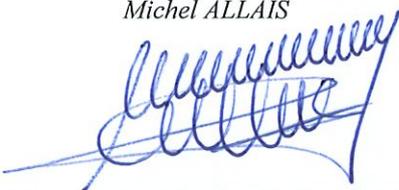
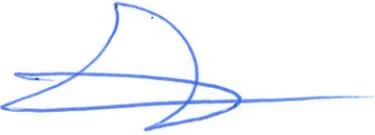
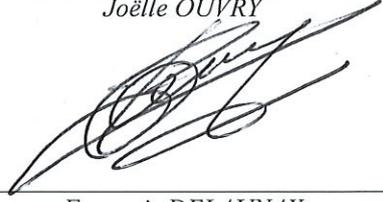
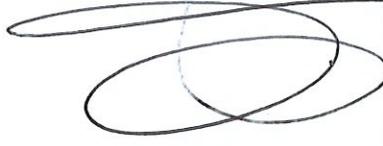
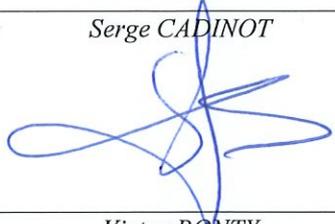
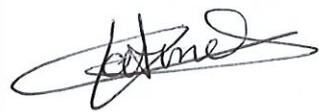
- Monsieur le Maire rappelle que ce soir à 20h, il y a la représentation de « Marcus » au Théâtre de Duclair.
- Monsieur le Maire énonce que le mardi 1^{er} février, il y aura la permanence concernant les dossiers retraite de 9h à 12h en Mairie. Il précise que c'est un service supplémentaire proposé par la Mairie.
- Monsieur le Maire conseille de consulter le site internet de la ville pour les séances de cinéma et les représentations au théâtre.
- Mme LELOUP précise qu'un concert aura lieu à l'église le 6 mars prochain.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Jean DELALANDRE



| | | |
|---|---|--|
| <p>Claude PETIT</p>  | <p>Véronique FERMÉ</p>  | <p>Yann LE BORGNE</p>  |
| <p>Annie LELOUP</p>  | <p>Michel ALLAIS</p>  | <p>Mathilde HURÉ</p>  |
| <p>Didier DUVAL</p>  | <p>Catherine HILLIN</p>  | <p>MONTEIRO Madeline</p>  |
| <p>Mame Bigué THEBAULT</p>  | <p>Benoist VAILLOT</p>  | <p>Vincent FASCIANA</p>  |
| <p>Virginie PERIERS</p>  | <p>Arnaud DELAUNAY</p>  | <p>Chantal VALLET-CREVEL</p>  |
| <p>Joëlle OUVRY</p>  | <p>Médéric FIQUET</p>  | <p>Christine ANGRAND</p>  |
| <p>François DELAUNAY</p>  | <p>Anne VINCENT</p>  | <p>Alexis CAVAREC</p>  |
| <p>Lukas BLANPAIN</p>  | <p>Serge CADINOT</p>  | <p>Sylvie VATINEL</p>  |
| <p>David FONTAINE</p>  | <p>Victor PONTY</p>  | |